

DÉPARTEMENT
DE LA SEINE SAINT DENIS

ARRONDISSEMENT
DE BOBIGNY

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Égalité - Fraternité

COMMUNE DES LILAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 19 mars 2025

Le nombre de Conseillers
Municipaux en exercice
est de 35

Le Conseil municipal de la Commune des Lilas, légalement convoqué le quatre mars deux mille vingt-cinq s'est rassemblé en salle des Mariages et du Conseil sous la présidence de Lionel BENHAROUS, Maire.

OBJET

ACTUALISATION
DU *PLAN*
PLURIANNUEL
D'INVESTISSEMENT
S (PPI) DE LA
VILLE DES LILAS
(2022 / 2025)

PRÉSENTS :

Lionel BENHAROUS, Sander CISINSKI, Christophe PAQUIS, Daniel GUIRAUD, Moussou NIANG, Nathalie BETEMPS, Guillaume LAFEUILLE, Valérie LEBAS, Lionel PRIMAULT, Arnold BAC, Patrick BILLOUET, Lisa YAHIAOUI, Liliane GAUDUBOIS, Patrick CARROUER, Lucie FERRANDON, Richard LE PONTOIS, Martin DOUXAMI, Simon BERNSTEIN, Delphine PUPIER, Camille FALQUE, Christian LAGRANGE, Madeline DA SILVA, Gaëlle GIFFARD, Nancy AGUILERA TORRES,

formant la majorité des Membres en exercice.

ABSENTS ET REPRÉSENTÉS :

Malika DJERBOUA par Liliane GAUDUBOIS, Johanna BERREBI par Guillaume LAFEUILLE, Alice CANABATE par Lionel PRIMAULT, Sonia ANGEL par Valérie LEBAS,

ABSENTS : Jimmy VIVANTE, Bruno ZILBERG, Bénédicte BARBET, Brigitte BERCERON, Vincent DURAND, Hélène BERTHOUMIEUX, Frédérique SARRE,

SECRÉTAIRE : Lucie FERRANDON

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MARS 2025

OBJET : ACTUALISATION DU *PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENTS (PPI)* DE LA VILLE DES LILAS (2022 / 2025)

LE CONSEIL,

Sur proposition du Maire,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU les articles L.5111-1 et L.5711-1 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°D24/22 en date du 30 mars 2022 adoptant le PPI 2022 / 2025,

VU la délibération n°D2/25 en date du 5 février 2025 donnant acte du débat d'orientation budgétaire,

VU la délibération n XX.en date du 19 mars approuvant le budget 2025,

Considérant les priorités fixées au début du mandat municipal :

- **faire des Lilas une ville toujours plus dynamique** : soutenir le commerce local et l'activité économique ; faire vivre la convivialité ; proposer toujours plus de culture et de sport...
- **faire des Lilas une ville toujours plus durable** : aménager la Ville en tenant compte de l'urgence climatique ; rééquilibrer nos mobilités ; donner à la nature et aux animaux toute leur place en ville ; agir pour la démocratie alimentaire ; œuvrer à une consommation énergétique plus responsable...
- **faire des Lilas une ville pour toutes et tous** : faire confiance à la jeunesse ; miser sur l'éducation ; agir pour la justice sociale et la solidarité ; prendre soin des Seniors ; construire une ville plus inclusive pour les personnes porteuses de handicaps ; exiger et agir pour l'égalité entre les femmes et les hommes ; lutter contre toutes les discriminations...
- **faire des Lilas une ville toujours plus agréable à vivre** : agir de manière équilibrée pour la tranquillité publique ; faire encore mieux pour la propreté ; encourager et développer la participation citoyenne...

Considérant que la faisabilité de cette programmation pluriannuelle a été étudiée :

- d'une part, au regard des priorités fixées par l'équipe municipale, des calendriers opérationnels des projets et de la capacité financière à les porter ;
- d'autre part, de la possibilité de cofinancements des partenaires institutionnels.

Considérant que le Conseil municipal réuni le 30 mars 2022 avait pris acte de la nécessité d'actualiser le PPI selon les données nouvelles qui viendraient à s'imposer à la Ville et, qu'à ce titre, le principe d'une actualisation régulière avait donc été posé pour adapter le PPI de la Ville,

Considérant l'effort mené par la ville des Lilas en direction de l'aménagement, de la construction et de la transformation écologique en :

- limitant les dépenses d'énergies,
- favorisant les énergies propres,
- développant la mobilité partagée,
- étendant les surfaces renaturées et les plantations,
- gérant au mieux les eaux de pluie,
- et de, façon générale, mieux s'adapter encore au changement climatique.

VU l'avis de la commission compétente,

VU le rapport du représentant légal,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

ARTICLE 1 : Approuve le *Plan pluriannuel d'investissements* actualisé de la ville des Lilas, pour la période 2022 / 2025 tel qu'il figure, ci-dessous :

En synthèse :

	2022	2023	2024	2025	TOTAL Dépenses
PATRIMOINE -EQUIPEMENTS	1 919 597,00	4 881 669,99	1 695 033,00	2 911 750,00	11 408 049,99
ESPACES PUBLICS-Biodiversité-DD (hors énergie)	3 189 722,59	3 826 000,00	5 884 683,61	2 119 300,00	15 019 706,20
Autres actions Développement durable	126 000,00	63 000,00	189 000,00	62 000,00	440 000,00
Projet Lucie Aubrac	200 040,00	112 745,00	1 732 464,00	3 142 307,00	5 187 556,00
Projet du Fort	0,00	0,00	40 470,00	85 000,00	125 470,00
Petites acquisitions foncières	16 619,00	180,00	348 850,00	180 200,00	545 849,00
DSI + crédits d'équipements	750 000,00	1 716 158,85	780 000,00	1 288 622,00	4 534 780,85
TOTAL GENERAL	6 201 978,59	10 599 753,84	10 670 500,61	9 789 179,00	37 261 412,04

En programmation annuelle :

En 2022 :

BATIMENTS ET RENOVATION ENERGETIQUE	Rénovation du gymnase Mahsa Amini (démarrage) Remplacement du grill et confortation de la charpente du TGC (travaux d'urgence) Reconstitution de 2 courts de tennis extérieurs en lien avec l'opération de géothermie (1 ^{ère} phase) MOE réfection des sols et tribunes/vestiaires du gymnase Rabeyrolles
ESPACES PUBLICS / MOBILITE / BIODIVERSITE	MOE de la requalification des abords des stations Mairie des Lilas et Serge Gainsbourg Réalisation du Plan vélo Enfouissement des réseaux (Sipperec) Rénovation du terrain de proximité Schuman 2 ^{ème} phase de l'aménagement de l'îlot rue de Paris / rue des Bruyères Plantation du « bois des Lilas (suspendu suite à l'alerte de l'IGC)
ABORDS DU PARC LUCIE AUBRAC	Suivi des études de MOE pour la relocalisation des services municipaux et de l'Atelier pour la typographie et l'estampe et <i>Organisation du transfert de l'opération d'aménagement des abords du parc Lucie Aubrac à Est Ensemble.</i>

En 2023 :

BATIMENTS ET RENOVATION ENERGETIQUE	Rénovation du gymnase Mahsa Amini (2 ^{ème} phase) Travaux de réhabilitation du gymnase Rabeyrolles Reconstitution et création du court de tennis couvert et de padels en lien avec l'opération de géothermie (2 ^{ème} phase) Rénovation de l'école primaire de Romain Rolland (isolation énergétique des murs/toiture, des huisseries, des toilettes, lave-main...) Changement des huisseries de la crèche Maya Angelou.
ESPACES PUBLICS / MOBILITE / BIODIVERSITE	Adoption du Plan vélo Aménagements des abords de la station Mairie des Lilas. Réfection de l'allée Jean Monnet Renaturation de la cour de l'école Madeleine Riffaud (cour oasis) <i>Plantations d'arbres Est Ensemble</i> Modernisation de l'éclairage public pour une meilleure maîtrise et des économies d'énergie. Achat de VAE pour le personnel communal
ABORDS DU PARC LUCIE AUBRAC	Relocalisation des services municipaux et de l'Atelier pour la typographie et l'estampe (MOE) Signature du Traité de concession d'aménagement avec la SPL Ensemble en janvier 2023 Lancement de la consultation AMO Plan Guide et équipement – aménagement durable

En 2024 :

BATIMENTS ET RENOVATION ENERGETIQUE	Livraison du gymnase Mahsa Amini Rénovation du Centre municipal de santé (travail de la MOE) Confortation du site insalubre 3, rue d'Anglemont Livraison de la halle Jaurès rénovée pour l'accueil de l'atelier de la Typographie et de l'Estampe
--	--

ESPACES PUBLICS / MOBILITE / BIODIVERSITE	Aménagement du prolongement du boulevard Liberté et av. des Combattants en Afrique du Nord (piste cyclable) <i>Aménagement de l'avenue du Président Schuman par Est Ensemble (Grand chemin)</i> Renaturation de la cour d'école Waldeck Rousseau (Cour Oasis) <i>Plantations d'arbres Est Ensemble</i>
ABORDS DU PARC LUCIE AUBRAC	Consultation et Choix du / de l'opérateur de l'îlot Romain Rolland Elaboration de l'AVP des espaces publics des abords Lucie Aubrac
PROJET DU FORT	Désignation AMO Programmiste Gymnase du Fort

En 2025 :

BÂTIMENTS ET RENOVATION ENERGETIQUE	Lancement des travaux de rénovation du Centre municipal de santé Livraison de la cuisine de production Paul Langevin Reconstitution du dernier court de tennis extérieur en lien avec l'opération de géothermie Travaux du centre technique municipal (CTM) – relocalisation des services – Projet Lucie Aubrac (1 ^{ère} phase) Démolition du site insalubre 3, rue d'Anglemont Requalification du hall d'accueil de la Mairie
ESPACES PUBLICS / MOBILITE / BIODIVERSITE	Aménagement des abords de la station Serge Gainsbourg Rénovation du terrain de basket des Sentes. BP participatif Changement des mâts d'éclairage du terrain d'honneur du parc des sports Marie Marvingt <i>Plantations d'arbres Est Ensemble</i> <i>Suite de l'aménagement du Grand Chemin par Est Ensemble : rue du Garde-Chasse (-> place Charles-de-Gaulle)</i> Travaux transitoires de la rue de Paris par la Ville
ABORDS DU PARC LUCIE AUBRAC	Choix du MOE de l'îlot Romain Rolland (logements et équipement associatif) et Signature PSV Ville/SPL et SPL/ promoteur de l'îlot Romain Rolland
PROJET DU FORT	Signature de la PSV ETAT/Ville et Ville/CIBEX Lancement de la consultation MOE Travaux Gymnase

ARTICLE 2 : Autorise le Maire, ou son représentant, à prendre toutes les dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

ARTICLE 3 : Dit que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis, à Monsieur le Trésorier Municipal de la Ville des Lilas, aux intéressés et affichée en mairie.

Délibération votée par 28 voix en faveur, 0 voix contre et 0 abstention.



Le Maire des Lilas

Lionel BENHAROUS

Le secrétaire de Séance

Lucie FERRANDON

Certifiée exécutoire compte tenu :
- de sa transmission en Préfecture
- et de son affichage le
(pour une durée de 2 mois)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

093-219300456-20250326-D28-25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/03/2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Montreuil, sis 7 rue Catherine Puig 93100 Montreuil, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr.